



TOURNISSAN

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 011-211103924-20240328-2024\_10-DE

**COMMUNE de TOURNISSAN**  
Extrait du registre des délibérations  
N° 2024-10

L'an deux mil vingt et quatre, le jeudi vingt et huit mars à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Tournissan, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de séance de Marilyse Rivière, Maire.

Date de convocation : le 24 mars 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 11
- Présents : 08
- Votants : 09

Présents : Marilyse Rivière, Marie-Claude Mendoza, Liliane Guilhaumou, Sandrine Ternois-Devalcourt, Sébastien Mazuque, Sylvia Capdevila, Richard Bozec, Marine Gambéroni.

Excusés : Idriss Bigou procuration à Marie-Claude Mendoza. Arnaud Jean-Bernard. Steeve Chouanet

Secrétaire de séance : Marie-Claude Mendoza

Début de séance : 18h

Fin de séance : 21h

**Renouvellement Convention de Partenariat avec la Poste**

Madame la Maire explique au conseil municipal que la commune a passé en 2023 une convention d'un an avec La Poste pour conserver le service public rendu par la poste auprès de la population de Tournissan. Mme Bergognon responsable du maillage territorial de La poste nous a contacté pour nous expliquer le désir de la poste de maintenir la présence des points de contact et la proposition de nouveaux services postaux (Ardoiz, Téléphonie mobile, service veilleurs sur mes parents...).

Le Conseil doit définir une durée pour ce partenariat qui va de 1 à 9 ans. Une obligation d'ouverture au public de 12 h / semaine. La convention envoyée par mail sera signée électroniquement

Lecture de la convention est faite puis débattue.

**Le conseil municipal**

**Oui** L'exposé de Mme la Maire,

**Après** Avoir délibéré à l'unanimité par **9 voix Pour**, Abs 0, Contre 0

**Décide** D'autoriser Mme la Maire à signer la convention électroniquement et toute pièce nécessaire à cette affaire.

**Précise** Que la convention est conclue pour une durée de 9 ans à compter de la signature.

**Ainsi** Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A Tournissan, le 02/04/2024

Marilyse Rivière, Maire



M-Claude Mendoza, secrétaire